

Collège Les Servièrès
Compte rendu du Conseil d'Administration du 6 octobre 2025

La séance ouvre à 17h40.

1. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration

- Le procès-verbal du CA du 30 juin 2025 est **adopté à l'unanimité**.

2. Élection des représentants des parents d'élèves par voie électronique

Présentation des modalités de vote électronique par Mme Coursodon.

- **Adopté à l'unanimité.**

3. Conventions

- Convention avec une ergothérapeute : simple information, aucun vote nécessaire.
- Convention d'adhésion à la centrale d'achats régionale : adhésion de 150 € qui permet de réaliser une économie estimée à 20 % sur les achats de denrées alimentaires.

- **Adopté à l'unanimité.**

4. RCD (Remplacement de Courte Durée)

Présentation du protocole RCD. Taux de remplacement : 11,6 % à N-1 contre 9,85 % à N-2, avec le même nombre de pactes.

2025-2026 : 10 enseignants pour 13 pactes (à ce jour) et 5 enseignants seront rémunérés en HSE de façon ponctuelle (en se basant sur le nombre de l'année dernière).

L'objectif fixé l'année précédente a été atteint en 2024-2025, à savoir +10% de taux de remplacement.

Un bilan intermédiaire prévu en janvier ou février sera communiqué au conseil d'administration.

5. Voyages scolaires

Séjour au ski du 5 au 9 janvier 2026 – 53 élèves de 6^e, 6 accompagnateurs (3 professeurs d'EPS et 3 enseignants skieurs).

Tarif famille : 442 € (transport, formule en pension complète, location du matériel, cours de ski 4h/jour avec des moniteurs de l'ESI, 8 demi-journées de ski).

Don du FSE : 636 €.

- Budget et participation des familles **adoptés à l'unanimité.**

Présentation ensuite de la convention avec Ternelia, centre d'hébergement. **Adopté à l'unanimité.**

Discussion sur une éventuelle subvention régionale pour le transport. Il faudrait peut-être tenter de faire la demande et de monter le dossier.

Le séjour, interrompu deux ans pour des raisons diverses, est amené à être reconduit à l'avenir, en sachant que c'est un séjour qui se fait depuis environ dix ans au collège.

Le séjour plein air est par ailleurs maintenu, pour les élèves de 5è. Il sera organisé au mois de mai.

6. Désaffectation du bâtiment des logements de fonction de l'enseignement

La Métropole de Lyon a prévu la désaffectation du bâtiment des logements de fonction du collège de l'enseignement, afin de pouvoir vendre ce bâtiment et le terrain autour (arbres et parking des professeurs). La vente à un bailleur social est envisagée. Cela correspond à un choix politique qui est de rationaliser l'usage du parc immobilier dont l'entretien coûte très cher. Le bâtiment des logements de fonction a besoin de travaux ; la Métropole a décidé de ne pas assumer cette dépense.

Les logements du collège des Servièzières doivent donc être vides de tout occupant, ces derniers devant déménager dans les logements du collège G. Brassens de Décines. L'AIT M. BROGIN (agent métropole) a dû déménager dès cet été.

Mme COURSODON la principale exprime son désaccord, exposant les conséquences du départ de l'agent logé. Actuellement, la présence de M. BROGIN sur place est essentielle. Il intervient immédiatement en cas de problème :

- S'il y a une fuite d'eau le week-end, il coupe la vanne et alerte les services compétents.
- Si une salle de classe est restée éclairée, il désactive l'alarme et éteint les lumières.
- Si une entreprise doit intervenir le samedi matin, il est là pour l'accueillir.
- S'il constate un dysfonctionnement de la chaudière en hiver, il s'en occupe avant même que le problème ne devienne critique.
- Sa présence dissuade des intrusions sur le site, comme en témoigne son intervention récente pour éloigner des jeunes venus faire un barbecue dans la cour.

Un mardi soir à 20h, le moteur du portail avait disjoncté, bloquant les professeurs à l'intérieur après les conseils de classe. M. BROGIN était immédiatement intervenu.

Son service se termine désormais à 15h45, et ces types d'incidents ne sont plus pris en charge. L'accueil des entreprises après cet horaire, notamment le mercredi n'est plus assuré. La fermeture et la vérification du collège est faite par l'agent d'accueil qui ne peut pas rester après 19h.

Depuis le transfert des logements de fonction, Mme COURSODON la principale a dû à cinq reprises rester pour fermer le collège et mettre l'alarme après 19h en raison de réunions tardives.

Il faut ajouter que les garages des logements sont nécessaires pour le stockage des livraisons volumineuses comme du mobilier ou du matériel sportif, ainsi que pour entreposer les objets en instance d'être évacués à la déchetterie.

Au-delà de l'impact humain, cette décision soulève donc une problématique majeure de sécurité et d'entretien ; cela entraîne une dégradation du fonctionnement du collège.

Plusieurs réunions ont eu lieu au collège, à l'initiative de la Métropole :

- le 19 juin avec Mme AUDIBERT-ALBANO directrice adjointe à la direction de l'éducation, M. BARILLE chargé de mission patrimoine à la direction du patrimoine, M. OUAMROUCHE, référent maîtrise d'ouvrage des collèges, M. ROUX secrétaire général du collège et Mme COURSODON principale.
- le 30 juin avec Mme MAINGUIN urbaniste territorial à la direction urbanisme et territoires, M. COUTURIER responsable maintenance à la direction du patrimoine, M. OUAMROUCHE, référent

maîtrise d'ouvrage des collèges, M. ROUX secrétaire général du collège et Mme COURSODON principale.

- le 10 juillet avec Mme MOREIRA vice-présidente déléguée à l'éducation et aux collèges, M. GUILLOT ingénieur programmation – service développement des collèges, Mme MAKRI coordonnatrice de proximité collèges, M. CORNET technicien de secteur, M. ROUX secrétaire général du collège et Mme COURSODON principale.

Ces réunions avaient pour but d'évaluer la faisabilité du projet tenant compte des contraintes du collège. Il y a besoin de désamianter le bâtiment des logements, de le rafraichir ainsi que d'effectuer une mise à niveau énergétique (DPE : deux logements en F, deux en D, un en E). Trop cher pour la Métropole. Le projet est bien de vendre le bâtiment et son terrain d'assiette.

M. BROGIN a déposé un recours auprès du président de la Métropole pour ne pas déménager. Le recours a été refusé.

Question d'un représentant parent : Que veut dire « désaffecter » = le détacher de l'enseignement, pour pouvoir le vendre.

Il est demandé l'Avis du conseil d'administration sur la désaffectation de l'enseignement de ce bâtiment :

- Avis défavorable à l'unanimité.

L'absence du représentant de la Métropole au conseil d'administration, M. BENZEGUIBA est regrettée.

7. DBM (Décisions Budgétaires Modificatives)

Répartition du solde de la subvention globalisée 2025 : 3 837€.

Prélèvement sur fonds de réserve : 6 284,24 €.

- Adopté à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Les élèves de 4èmes et 3èmes n'ont pas de casier car il en manque et ceux des 6èmes et 5èmes sont très abîmés. De plus, ils se trouvent à l'entrée, sur un lieu de passage et cela donne une mauvaise image du collège. Serait-il possible d'avoir de nouveaux casiers ?

Réponse de M. PADOVANI, CPE : les casiers qui étaient trop abîmés ont été enlevés, ceux qui ont des portes battantes vont être vissées, et une demande sera faite en janvier pour de nouveaux casiers. Pour pallier au manque de casiers, les 4^e/3^e peuvent poser leurs sacs au foyer sur le temps de la pause méridienne (sauf le jeudi où ils le déposent en salle de permanence, le foyer étant utilisé ce jour-là). Ils le font tous. Donc tous les élèves ont une solution. Mme Coursodon estime par ailleurs que le hall est plus calme depuis que les 4^e/3^e n'ont plus de casiers dans le hall.

- Serait-il possible, comme dans de nombreux établissements de la métropole, de proposer un choix entre 2 plats principaux dont un sans viande ?

Réponse de M. ROUX, secrétaire général : un repas hebdomadaire sans viande est proposé conformément aux obligations de la Métropole. L'option quotidienne est jugée difficile au niveau financier (nous sommes à 2,60 € de denrées par plateau), on perdrait nécessairement en qualité, et il y

aurait aussi sans doute plus de gaspillage. En sachant que rien ne nous oblige à proposer deux plats, ce n'est rationnellement pas le choix que nous avons fait et que nous ferons.

Mme COURSODON précise qu'en effet que le Conseil d'Etat juge qu'il n'est ni obligatoire ni interdit pour les collectivités territoriales de proposer aux élèves des repas différenciés. Les menus de substitution ne peuvent pas être rendus obligatoires dans les cantines scolaires, qui sont un service public facultatif, à la différence par exemple des cantines de prisons. Les usagers n'ont donc aucun droit d'exiger de tels menus.

Ce qui est proposé en revanche aux élèves qui ne souhaitent pas manger de viande, c'est d'avoir une plus grosse part de légumes ou féculents pour manger à leur faim.

M. BEUFFRE, professeur, fait remarquer que beaucoup d'élèves mangent en réalité très peu par goût. Les plateaux sont souvent « vides ».

- Des soucis ont été notés en ce début d'année avec les nombreuses priorités cantine ; certains élèves n'ont eu que cinq minutes pour manger avant leur AS ou activité du midi, d'autres y sont arrivés en retard et n'ont pas pu y participer, le professeur étant déjà parti avec son groupe. Ces soucis demeurent-ils et si oui, y a-t-il des solutions envisagées pour y remédier ?

Réponse de M. PADOVANI : ça devrait se fluidifier de plus en plus, les listes des élèves prioritaires sont mises à jour régulièrement. Mme ANTOLINOS, professeur d'EPS précise que le lundi il y a 2 activités AS, avec beaucoup d'élèves inscrits, dont un groupe qui se déplace pour l'escalade. Ce groupe ne peut pas se permettre d'attendre car il resterait trop peu de temps de pratique, donc il passe en 1^{er} et partent. Les éventuels retardataires ne peuvent ensuite pas se rendre seuls sur le lieu de pratique. Mais ceci était du « calage » de début d'année.

- Certains enfants ne peuvent pas bénéficier du soutien d'une AESH bien qu'ils y aient droit. Y a-t-il une solution pour remplacer les AESH absentes ?

Réponse de M. ROUX-PRADIN, principal adjoint : au collège, cinq AESH sont nommées. Sur ces cinq, deux sont absentes pour longue maladie. Il n'y a pas de remplacement disponible, et ceci malgré les demandes. Il y a un manque d'AESH dans tout le département et malgré les postes ouverts l'académie a du mal à recruter.

De ce fait, les élèves ayant droit à une aide mutualisée n'ont pas d'accompagnement à l'heure actuelle, la priorité étant donnée aux élèves bénéficiant d'une aide individuelle. Pour autant, on ne parvient pas encore à fournir toute l'aide individuelle à 100%. C'est d'ailleurs aussi un problème pour les professeurs.

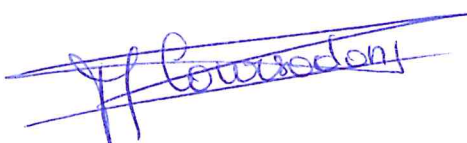
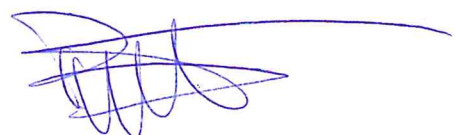
- Mme Courdavault est absente certains jours de la semaine. Cette situation risque-t-elle de durer et si oui, un remplacement est-il prévu ou envisageable ?

Réponse de Mme COURSODON : Mme Courdavault va devoir s'absenter 3 mois et reviendra en mi-temps thérapeutique. Nous n'avons pas de solution ; il n'y a pas de remplacement prévu car il manque de professeurs en technologie. Nous ferons néanmoins bien entendu la demande de suppléance.

La séance est levée à 18h57.

La présidente de séance, Mme COURSODON

La secrétaire de séance, Mme BURZALA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mme Coursodon', with a horizontal line drawn through it.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mme Burzala', with a horizontal line drawn through it.